



**FASS, Fédération des Associations Sociales et de Santé**  
0476/91.57.24  
www.fass.be

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Bruxelles, le 14 janvier 2014

### ***Faire mieux avec les mêmes moyens***

Les Mutualités chrétiennes, tout comme le Pr Lieven Annemans de Gand, estiment qu'il y a 10000 lits d'hôpitaux en trop et qu'il faut réaffecter ces moyens à d'autres politiques pour répondre aux nouveaux besoins. Nous ajoutons que le plus frappant s'observe en psychiatrie : notre pays est champion avec 15500 lits alors que l'Italie et l'Espagne en ont proportionnellement 15 fois moins ! L'OMS recommande depuis longtemps (Helsinki, 2005) de réduire l'hospitalisation au minimum et de réaffecter les moyens à l'ambulatoire.

En 2010, notre ministre de la santé a pris une initiative fort louable en ce sens, le projet « psy 107 ». Quelques centaines de lits ont été « gelés », des équipes mobiles mises sur pied pour accompagner des patients à domicile, et on a structuré des réseaux ambulatoires. Fort bien, mais les moyens sont restés aux hôpitaux (qui ont même reçu des enveloppes supplémentaires) et les acteurs de l'ambulatoire (généralistes, maisons médicales, services de santé mentale...) n'ont pas reçu un euro supplémentaire alors que la fermeture des lits occasionne une surcharge de travail importante. Aujourd'hui ceux-ci tirent la sonnette d'alarme, et s'offusquent du fait que les moyens alloués aux hôpitaux, notamment psychiatriques, augmentent sans cesse. Dans certains d'entre eux, le personnel a augmenté de près de 50 % des 5 dernières années, et certains ont même accumulé des réserves financières importantes.

Dans d'autres domaines, l'aide à la jeunesse par exemple, la situation est « dépassée » à plusieurs endroits. Il y a quelques jours, l'équipe S.O.S. Enfants de Namur sortait dans la presse pour dire son indisponibilité à prendre en charge de nouvelles situations de maltraitance. L'ONE évoque une augmentation de 18% en 6 ans. Faudra-t-il, dans 20 ans, augmenter encore le nombre de places en hôpital et en prison parce que l'on a mis l'essentiel de nos moyens dans les politiques de réparation plutôt que de prévention ? Le budget des soins de santé est passé de 7 à 10 % du PIB en une bonne décennie.

Un consensus se renforce pour dire qu'il faut réaffecter des moyens vers la première ligne et les politiques préventives. Oui, mais comment faire ? Ce que peu de citoyens savent, c'est que dans l'état actuel des choses, il est pratiquement impossible de prendre de l'argent du budget hospitalier (fédéral) pour le mettre dans des politiques du ressort des régions : logement, organisation de la première ligne, éducation, ... parce que pour ce faire, il faut modifier la fameuse « loi de financement » (des Régions et communautés), ce qui, on l'a vu, est extrêmement difficile.

Aujourd'hui notre système de santé est coupé en deux : hôpitaux et soins de santé au fédéral, le reste aux Communautés et Régions. La sixième réforme de l'Etat va aggraver cette situation : jusqu'à présent il était possible, par exemple, de reconvertir facilement un lit d'hôpital psy en habitations protégées (appartements supervisés psychiatriques) ; dorénavant ce sera pratiquement impossible.

Nous ne plaidons pas pour s'engager dans une 7<sup>ème</sup> réforme de l'Etat en 2014, mais nous pesons qu'il est urgent de repenser l'ensemble du système et faire en sorte que l'on puisse réaliser autrement la répartition des moyens sans mettre à mal notre système de sécurité sociale fédérale et solidaire. Et nous interpellons avec force les partis francophones pour que l'on ne se retrouve pas « le couteau sous la gorge » comme en 2009, faute de ne pas s'y être préparés. Des scénarios existent, ils doivent être étudiés dans le calme, sans tabou. Si l'on ne le fait pas rapidement, on aura eu beau fermer des lits, cela n'aura servi à rien.

Betty Nicaise,  
Présidente de la FASS  
Fédération des associations sociales et de santé

Dr Olivier Mariage  
Administrateur

*La FASS, Fédération des Associations Sociales et de Santé, est une confédération qui rassemble plusieurs fédérations d'employeurs du secteur extra hospitalier de l'action sociale et de la santé à travers la Wallonie et Bruxelles : les maisons médicales, les centres de planning familial, les services de santé mentale, les centres de service social et d'action sociale globale & centres d'aide aux personnes, les coordinations de soins et services à domicile, les services actifs en toxicomanie l'aide sociale aux justiciables, les télé-accueil et le centre de prévention du suicide, les équipes S.O.S. Enfants, les initiatives d'habitations protégées...*